

FORMATION PREALABLE A L'AUTORISATION DE CONDUITE  
DE TRACTEUR ET OUTILS PORTES ET/OU PORTANTS  
inspirée du CACES R482 A (-100 CV) ou E (+100 CV)



### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Recommandations CARSAT : CACES et assimilés...  
Un recyclage est nécessaire tous les 10 ans.  
L'attestation remise servira de support à l'employeur pour établir l'autorisation de conduite à son salarié si celui-ci est jugé apte par un médecin du travail.

**EPI : tenue de travail, chaussures de sécurité, gilet fluorescent, gants anti-coupures, dispositif anti-bruit, casque.**

### TARIFS

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.  
Nous consulter.

  
95,2 %  
des apprenants satisfaits  
par la formation et  
l'accueil au sein du CFPPA

MAJ 2025



AgroCampus  
CFPPA La Germinière 72700 Rouillon

Secrétariat : 02 43 47 07 54

[www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)

Valérie Toulin : [valerie.toulin@educagri.fr](mailto:valerie.toulin@educagri.fr)

Laure Provence : [laure.provence@educagri.fr](mailto:laure.provence@educagri.fr)

## Formation préalable à l'autorisation de conduite de tracteur et outils portés et/ou portants inspirée du CACES R482 A (-100 CV) ou E (+100 CV)

### PUBLIC

Toute personne amenée à utiliser un engin ou un équipement soumis à autorisation de conduite.

**PRÉREQUIS :** maîtriser impérativement la lecture et l'écriture en français, avoir de bonnes bases dans la conduite de tracteur agricole (passage de vitesse, manoeuvre avant et arrière).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les règles de conduite concernant les tracteurs et outils portés et/ou portants dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel dans le respect de la réglementation.

### CONTENU

- Accueil.
- Échanges sur les pratiques professionnelles.
- **Contexte réglementaire :** les accidents de travail et les conséquences · Les acteurs de prévention · Les responsabilités du conducteur.
- **Contexte technologique :** les typologies d'engins · Technologie de l'engin · Dispositif de sécurité.
- **Règles et équipements de conduite en sécurité :** les accessoires de l'engin · lecture de plaques de tare · Distance de sécurité vis-à-vis d'obstacles terriens et/ou aériens.
- **Conduite et utilisation de l'engin en pratique :** prise de poste · Manœuvres représentatives · Conduite sur circuit ouvert · Arrêt d'urgence · Fin de poste.
- Bilan personnel et collectif.

### ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures) · Participants : 6 personnes.

**Modalités pédagogiques :** pédagogie active basée sur des échanges · Exposés théoriques · Mises en situation pratiques.

**Moyens pédagogiques :** complexe agroéquipement moderne avec du matériel professionnel représentatif et contemporain · Salles équipées en ressources vidéo et multimédia · Terrain d'application, supports, charges également représentatives.

**Modalités d'évaluation :** tests théoriques valables 12 mois et tests pratiques en situation professionnelle.

**Formalisation à l'issue de la formation :** formation continue non certifiante. Remise d'une attestation individuelle de compétences pour la conduite en sécurité.

Lieu : CFPPA La Germinière, formation en présentiel.

**Délai d'accès à la formation :** selon la date de prise de contact, la programmation des sessions et le nombre de places disponibles.  
Voir QR Code ci-dessous.

### HANDICAP

Toute l'équipe dont un référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées à votre situation. Le centre est accessible au PMR.



Règlement intérieur et Conditions Générales de Vente sur [www.agrocampus-lagerminiere.fr](http://www.agrocampus-lagerminiere.fr)

